

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Crabtree tenue le 22 mai 2024 à 17h, à la salle du conseil municipal situé au 111, 4^e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Véronique Payette
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Sont absents :
Étienne Dupuis
Isabel Desrochers
Pascale Dupaul

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2024-2205-155

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2024-2205-156

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 22 mai 2024.

ADOPTÉ

2024-2205-157

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Desrosiers est actuellement à l'emploi de la ville de Crabtree comme salarié spécialisé et membre du syndicat des employés municipaux de Crabtree ;

ATTENDU QUE monsieur Desrosiers entrera en poste le 27 mai 2024 avec une période de probation se terminant le 2 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'une demande a été faite par le syndicat pour permettre à monsieur Desrosiers de réintégrer son poste de syndiqué dans l'éventualité où son intégration n'aurait pas fonctionné pendant sa période de probation ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente ;

ATTENDU QUE la Ville de Crabtree accepte de signer cette lettre d'entente pour permettre à monsieur Desrosiers de retourner à son ancien poste pendant la période de probation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, monsieur Mario Lasalle, et le directeur général, monsieur Pierre Rondeau, à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉ

2024-2205-158

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite et personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période des demandes verbales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h02.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 53 de la Loi sur les cités et villes*.